



**ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES DU CAMEROUN
(ACFCAM)**

B.P. : 15107 Yaoundé Tél. : (00237) 22203512 Email :acfcam1@yahoo.fr

**RAPPORT DE MISSION
DES MEMBRES DU BUREAU EXECUTIF DE L'ACFCAM**

**Sur le terrain pour le suivi
des conventions et de la Charte d'adhésion**

DU 19 DECEMBRE 2008 AU 28 FEVRIER 2009.

**Récépissé de Déclaration d'Association (ACFCAM) n° 001304/RDC/J06/BAPP
Département du Mfoundi – Préfecture de Yaoundé – BAPP du 09 octobre 2006**

SOMMAIRE

1.	Résumé de la mission.....	3
2.	Méthodologie adoptée pour la mission.....	4
3.	Liste des communes ayant signé la charte et sa convention avec le CTFC lors de la mission de l'ACFCAM sur le terrain.....	5
4.	Identification des Communes visitées et maires rencontrés.....	12
5.	Conclusion et recommandations des maires pour le PAF2C.....	14

I. RESUME DE LA MISSION

Dans le cadre du PAF2C (Programme d'Appui aux Forêts Communales du Cameroun), le CTFC (Centre Technique de la Forêt Communale) s'est engagé à offrir son appui technique à l'ACFCAM (Association des Communes Forestières du Cameroun) pour l'exécution des composantes du programme, notamment, les activités recensées dans les PAO (Plan d'Actions Opérationnels) des conventions établies entre les communes signataires de la charte des communes forestières (Convention cadre) et le CTFC.

Les communes qui disposent d'une forêt classée ou désireuses de se lancer dans le processus de classement ou de plantation se voient donc bénéficier des prestations du CTFC pour appuyer la bonne gestion forestière et le développement socio-économique de leur municipalité. Actuellement, la structure technique qui appuie la mise en œuvre du PAF2C (CTFC) est subventionnée par les Bailleurs de fonds. Au terme du programme, les Communes membres de l'ACFCAM se verront dans l'obligation de subvenir aux coûts des prestations nécessaires à la gestion de leur massif forestier communal. Pour cette raison, il importe à l'ACFCAM de prévoir dès maintenant les possibilités de viabiliser l'appui technique qui leur est actuellement offert.

Pour bénéficier des activités du CTFC, les communes devraient remplir un certain nombre d'obligations vis-à-vis du programme. La présente mission à l'attention des Maires membres du bureau exécutif de l'association va permettre aux communes affiliées de l'ACFCAM, de maîtriser au mieux, le contenu de la charte d'adhésion des communes au PAF2C (convention cadre) et d'engager les actions nécessaires pour la respecter, mais également de contribuer aux réalisations du programme en échangeant les expériences relatives au déroulement des activités planifiées dans leur PAO.

Les termes de référence de cette mission s'inscrivent dans le cadre de la planification 2009 du CTFC pour un meilleur suivi des conventions et PAO signées par les communes ainsi que du bon respect de la charte d'adhésion des communes (convention cadre).

La mission des membres du bureau exécutif de l'ACFCAM sur le terrain pour le suivi des conventions et de la charte d'adhésion se justifie par la lente implication et mobilisation des Communes membres de l'association qu'on a observé, par la nécessité de les mobiliser et de les faire signer la charte de communes forestières. Aussi, le partage d'expériences et le suivi des activités relatives aux PAO des conventions signées entre les Communes et le CTFC, ne sont pas entièrement effectifs et la viabilité du CTFC n'est pas assurée.

La présente mission évoque donc la nécessité de contribuer à une meilleure réalisation des objectifs du programme d'appui à la gestion durable des forêts communales. Il a été question de se rendre dans les Communes des zones forestières afin d'évaluer l'implication des maires au programme d'appui à la gestion durable des forêts communales, d'évaluer la mise en œuvre de la gouvernance communale sur la base des critères fixés dans la charte (état de référence pour le suivi ultérieur par l'ACFCAM de ses membres), de mettre en place une plate forme d'échange d'expérience entre les différentes cellules de

foresterie communale et de créer un cadre de concertation permanent entre le CTFC et l'ACFCAM d'où les objectifs poursuivis:

- Suivi des conventions et de la charte d'adhésion
- Dénombrer les conventions et les chartes signées par les Communes membres de l'ACFCAM
- Collecter les informations sur la base des données du CTFC
- Evaluer les besoins des communes en termes d'assistance dans la mise en œuvre du PAF2C (Programme d'appui aux Forêts Communales du Cameroun)
- Stratégies permettant d'assurer la viabilité du programme (CTFC)

EQUIPE :

- **Chef de mission : NDONGO Ela Samson**, Maire de la Commune de **MA'AN** et vice président de l'ACFCAM.
- **Membre : IPANDO Jean Jacques**, Maire de la Commune de **MO-LOUNDOU** et Trésorier de l'ACFCAM.

II. METHODOLOGIE ADOPTEE POUR LA MISSION

Pour la conduite de la mission, l'équipe a opté pour les déplacements de terrain suivant la méthodologie ci-dessous :

- Etablissement à Yaoundé du chronogramme de la mission
- Programmation de la mission
- Prise des Rendez-vous
- Visite des Communes, sensibilisation des Maires sur le PAF2C, la charte, les résolutions de l'AG de l'ACFCAM
- Signature le cas échéant de la charte

III. REVUE DOCUMENTAIRE DES INFORMATIONS COLLECTEES AUPRES DES COMMUNES, PRESENTATION DES DONNEES COLLECTEES ET SYNTHESE

REGIONS	DEPARTE- MENT	COMMUNES ET DATES	INFORMATION COLLECTEES
EST	KADEI	NDELELE 20/01/2009	<ul style="list-style-type: none"> - La mission est reçue dans cette Commune par Monsieur NBOUD-JO, Maire de la Commune. - La commune de NDELELE est adhérente à l'ACFCAM - Superficie de 85 997 ha en terme d'Unité Forestière d'Aménagement (UFA) - cotisation annuelle : 679 485 FCFA - Il existe un dossier de forêt communale disparu entre le MINFOF et la PRIMATURE.
		GARI-GOMBO 20/01/2009	<ul style="list-style-type: none"> - Superficie de 128 225 ha, - Cotisation annuelle : 750 000 FCFA. - Existence d'une forêt communale déjà exploitée. <p>Résumé entretien :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Besoin d'une étude d'impact environnementale. - Inventaire d'exploitation à faire pour l'année 2009. - Dépôt d'étude d'impact environnementale avant février 2009 par le CTFC déjà contacté. - Le prix du bois à revoir en hausse d'où l'entretien avec l'exploitant/CTFC et le MINFOF EST KADEI. - Le receveur municipal de cette commune est porté disparu.
		YOKADOUMA 21/01/2009	<ul style="list-style-type: none"> - Le Maire de la commune empêché, la mission a été reçue par le SG. - Superficie : 87 192 ha n° 10020 SFEES (exploitant). - Cotisation annuelle de 685 960FCFA. - Existence d'une forêt communale en exploitation en partenariat avec l'exploitant forestier STBK. Aujourd'hui, l'exploitant est Green Valley. - Financement du Plan d'aménagement par le 1^{er} partenaire,

			<ul style="list-style-type: none"> - Remboursement de ce financement par le 2^o partenaire qui exploite actuellement la forêt. Il existe donc un décret d'attribution forêt exploitée depuis 2007. <p>Résumé entretien Entretien par rapport au fonctionnement de l'ACFCAM Gestion de la forêt communale Identification des Attentes du maire vis-à-vis du CTFC. (Appui technique, encadrement CTFC)</p>
		<p>SALAPOUMBE 21/01/2009</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La mission a été reçue par le Maire de la Commune de SALAPOUMBE. <p>Résumé entretien</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le dossier de la création de la forêt communale est actuellement à la primature en attendant le décret de classement. Ce dossier a initialement été rejeté à cause du manque de demande de classement et de la carte de la forêt qui n'était signé que par le délégué de forêt compétent (DDFF). - L' UFA la plus grande est 67 888 ha - 589 440FCFA de cotisation annuelle. - Suivi de la procédure de classement par le CTFC jusqu'à aboutissement - Renforcement des capacités - Assistance à étude d'impact environnementale
		<p>MOLOUNDOU 21/01/2009</p>	<ul style="list-style-type: none"> - UFA : 42 612 ha - Cotisation annuelle : - Existence d'une forêt communale - Membre du programme
	KADEI	<p>KENZOU 24/01/2009</p>	<p>La délégation a été reçue par le Maire de KENZOU.</p> <p>Résumé entretien Le Maire de la Commune de KENZOU a exprimé ses doléances de vi-</p>

			<p>ves voix pour la création d'une forêt communale pour le reboisement car il n'existe ni forêt communale, ni UFA dans sa circonscription.</p> <ul style="list-style-type: none"> - La mission a demandé au Maire de se rapprocher du DDFOF et du CTFC pour les informations et conditions d'une possibilité de création d'une forêt communale.
		<p>MBANG 24/01/2009</p>	<p>Le Maire et le SG absents. Tous étaient en déplacement dans le village MIFOMBUQUE accueillir Monsieur BONDE Ministre de la fonction publique.</p>
		<p>BATOURI 24/01/2009</p>	<p>Les informations fournies par Monsieur le Maire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - UFA : 33 836 ha - 338 836 FCFA de cotisation annuelle. - Il existe une forêt communale <p>Résumé entretien</p> <ul style="list-style-type: none"> - Monsieur le Maire précise que le dossier de la création d'une forêt communale a été recommencé à zéro car le départ de son prédécesseur a été avec tout le dossier. - La carte de délimitation de la forêt déjà certifiée deux semaines grâce à l'appui du CTFC. Le Maire entend engagé la suite avec l'appui du CTFC.
		<p>NGUELEBOK 25/01/02009</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rencontre avec le Maire de NGUELEBOK à Batouri. - Il existe 03 UFA dont 02 ne connaissent pas d'exploitation et une (10 060) est exploitée mais la RFA renversée dans la commune de Batouri. A ce sujet, l'équipe a conseillé le Maire de se rapprocher du CTFC pour orientation utile. <p>Résumé entretien</p> <ul style="list-style-type: none"> - La commune de NGUELEBOK sollicite une forêt communale. Il existe un espace et une possibilité de déclassement des UFA qui ont déjà été déclarées banque route. Compte tenu de toutes ces péripéties, la commune ne peut payer que 100 000 FCFA de cotisation en forfait. (voir résolution).

	LOM ET DJEREM	MANDJOU 25/01/2009	Le maire empêché, rencontre avec le deuxième adjoint au Maire Commune ne disposant pas de Forêt communale. Mais engagée dans le PAF2C sous le projet Ville de Paris
	HAUT-NYONG	DOUME 25/01/2009	<ul style="list-style-type: none"> - Maire absent - Existence d'une UFA - Cotisation annuelle : 605 115 FCFA. - La Commune sollicite une forêt communale auprès du MINFOF.
		ABONG-MBANG 25/01/2009	Maire absent
		ATOK 25/01/2009	<ul style="list-style-type: none"> - Rencontre avec le Maire. - Il existe une UFA : 34 171 ha qui a été annulée à cause de l'existence des titres fonciers à l'intérieur de l'UFA et la non existence des essences. <p>Résumé entretien</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Directeur des forêts conseille le Maire d'ATOK et de MESSA-MENA de s'associer pour l'obtention d'une forêt communale. - La mission quant à elle suggère que le Maire se rapproche du CTFC à ce sujet pour plus d'information. - Cotisation annuelle de 100 000 FCFA. - Le receveur en même temps percepteur (M.NKODO) de la commune est éternellement absent car il est Maire de LEMBE YEZOUM
SUD-OUEST	MANYU	TINTO	<ul style="list-style-type: none"> - UFA abandonnée, - Absence d'une forêt communale - demande non introduite. - Conseil de la mission : rencontrer le directeur du CTFC.
SUD	VALLEE DU NTEM	OLAMZE	<ul style="list-style-type: none"> - Absence d'une forêt communale, - Pas d'UFA - 100 000 de cotisation annuelle payés lors de la mission. -
		MA'AN	- UFA : 0

			<ul style="list-style-type: none"> - Cotisation annuelle : 0 - Absence d'une forêt communale - Membre du programme
CENTRE	NYONG ET SO'O	AKOEMAN 31/01/2009	<p>Rencontre avec le Premier Adjoint au Maire</p> <p>Résumé entretien</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pas d'UFA, ni forêt communale. - Il existe une option pour l'obtention de la forêt communale, - Conseil de la mission : se rapprocher du CTFC - Problème : le receveur municipal réside à Yaoundé étant entendu qu'il est aussi percepteur
	NYONG ET KELLE	MAKAK 02/02/2009	<ul style="list-style-type: none"> - Rencontre avec le Premier Adjoint et le SG (Maire absent) <p>Résumé entretien</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il existe une UFA de superficie égale à 52 270 ha. D'où 511 350 FCFA (550 000+11 350) de cotisation annuelle. - MAKAK est déjà dans le programme (voir le CTFC pour info N° 1). - Nom du Maire : Charles Hubert NJOCK tel 77 74 22 67
	SANAGA MARITIME	NGAMBE 02/02/2009	<p>Absence du Maire et ses adjoints, entretien avec le SG.</p> <p>Résumé entretien</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le dossier communal a été engagé mais le SG ne sait pas quel niveau il se trouve. - Conseil de la mission : se rapprocher du CTFC pour informations - Absence d'UFA, de forêt communale - 100 000 de cotisation annuelle en forfait
	MOUNGO	BONALEA 18/02/2009	<ul style="list-style-type: none"> - La mission a été reçue par le 1er Adjoint et le SG. <p>Résumé entretien</p>

- Il ressort de cet entretien qu'il n'y a pas d'UFA et pas de forêt communale.
- La Commune désire avoir une forêt communale pour cela l'équipe

			demande de se rapprocher du CTFC
	NKAM	YABASSI 18/02/2009	<ul style="list-style-type: none"> - Rencontre avec le 1^{er} Adjoint et le SG. <p>Résumé entretien</p> <ul style="list-style-type: none"> - Absence d'UFA, de forêt communale. - Il existe une zone pouvant être attribuée comme forêt communale. - conseil de l'équipe : le Maire doit se rapprocher du CTFC.
SUD	DJA ET LOBO	DJOUM 20/02/2009	<ul style="list-style-type: none"> - Rencontre avec le maire de DJOUM <p>Résumé entretien</p> <ul style="list-style-type: none"> - Programmation des activités avec le CTFC - Résolutions de l'AG de l'ACFCAM
	VALLEE DU NTEM	AMBAM 23/02/2009	<ul style="list-style-type: none"> - Maire absent, entretien avec le SG: <p>Résumé entretien</p> <ul style="list-style-type: none"> - dossier plan d'aménagement au niveau de la primature - UFA 79 885 ha d'où une cotisation annuelle de 649 425 FCFA
	OCEAN	NIETE 24/02/2009	<p>Rencontre avec le maire</p> <p>Résumé entretien</p> <ul style="list-style-type: none"> - UFA : 167 401 ha - cotisation annuelle de 167 400 FCFA - Contacts avec GTZ - Une convention a été signée avec CTFC. - La commune souhaiterait une révision de l'UFA attribuée à la CUF qui est de 09026, cependant, l'attribution définitive n'est pas sortie, Si la CUF est toujours en convention provisoire, il faut saisir le MINFOF pour la réduction de la superficie afin de créer la forêt communale avec une attribution définitive. Si cette opération n'est pas possible, il n'y aura plus une possibilité de créer la forêt communale à NIETE puisque c'est la seule partie de forêt qui reste. (Annexe2 : La correspondance du Maire au MINFOF) - Une lettre similaire a été adressée au MINATD suivi de la lettre par le CTFC.

	MVILLA	EFOULANE	<ul style="list-style-type: none"> - Entretien avec le Maire de la commune d'EFOULAN <p>Résumé entretien</p> <ul style="list-style-type: none"> - La commune n'a pas d'UFA, pas de forêt communale, peu motivée - Elle est inscrite au programme et n'a pas encore obtenu la forêt communale, le dossier est à la phase de sensibilisation avec le CTFC le 26/02/2009 à EBOLOWA ler - Cotisation annuelle : 100 000 FCFA.
		EBOLOWA 2 25/02/2009	<ul style="list-style-type: none"> - Rencontre avec le chef de cabinet et l'adjoint spécial au Maire <p>Résumé entretien</p> <ul style="list-style-type: none"> - UFA : 66 787 ha, - cotisation annuelle : 583 935 FCFA. - Le dossier de la forêt communale déjà au MINFOF pour le Classement
		NGOULEMAKONG 25/02/2009	<ul style="list-style-type: none"> - Rencontre avec le 2^e adjoint <p>Résumé entretien</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour la forêt communale, le 2^e adjoint demande de rencontrer le Maire - Absence d'UFA
	OCEAN	MVENGUE 25/02/2009	<ul style="list-style-type: none"> - Rencontre avec le SG (Maire en déplacement en France) <p>Résumé entretien</p> <ul style="list-style-type: none"> - UFA 00001/00-002 de 59 270 ha avec 546 350 FCFA de cotisation annuelle. - La commune sollicite avoir une forêt communale - se rapprocher du CTFC

IV. LISTE DES COMMUNES AYANT SIGNE LA CHARTE ET SA CONVENTION AVEC LE CTFC LORS DE LA MISSION DE L'ACFCAM SUR LE TERRAIN

- DJOUM
- AKOEMAN
- DOUME
- BIWONG-BULU
- AKOM II
- MEIGANGA
- TONGA
- AMBAM
- MOLOUNDOU
- MINTOM
- MAKAK
- NDELELE
- GARI-GOMBO
- KENTZOU
- TINTO
- SALAPOUMBE
- MESSONDO
- ATOK
- OLAMZE
- MBOMA
- NYANON
- NGUIBASSAL
- MVANGAN
- LOUM
- MA'AN
- NGUELEBOK

Toutes les communes qui n'ont pas été citées doivent être au niveau du CTFC ou au niveau de la présidence de l'ACFCAM.

V. IDENTIFICATION DES COMMUNES VISITEES ET MAIRES RENCONTRES

N°	MAIRIE	NOM DU MAIRE	CONTACT	DATE
01	MA'AN	NDONGO ELA Samson	99 47 32 57	7/01/2009
02	MOLOUNDOU	IPANDO Jean Jacques	96 54 36 92	10/01/2009
03	ANGOSSAS	MIENZOK Christophe	99 58 18 23 / 77 70 70 57	11/12/2009
04	AMBAM	ELA EKOTO J.F	99 97 46 05	16/01/2009
05	TONGA	OYA FANDJA Rigobert	77 21 11 05	16/01/2009
06	BIWONG BULU	MBO MVOM H.	77 54 78 91	16/01/2009
07	MESSONDO	DJOCK Paul	96 03 84 83	16/01/2009
08	MUNDEMBA	ISELLE Elizabeth	77 38 41 48	/
09	TINTO	EGBE Sabina	96 37 51 11	/
10	YOKO	DOUME Rose : A2	77 44 23 02	/
11	MEIGANGA	ALAMDOU Pierre	99 13 02 78	/
12	NDIKINI MEKI	KABELOK Aron A2	77 62 53 79	/
13	MATOMB	Gabriel NGAN BALEBA	99 97 98 66	16/01/2009
14	LOUM	NJIH ENONGUE A1	99 84 38 90	16/01/2009
15	AKOM II	MELON NDO AKAM	99 96 80 10	16/01/2009
16	NIETE	MEKENDJIO Eveline Chef SAF	75 03 95 67	16/01/2009
17	MINTOM	NSEM MINKO David	74 91 32 64	/
18	MAKAK	NJOCK Charles	77 74 22 67	/
19	SANGMELIMA	MBOZO'O AKONO Charles A3	76 48 61 28	/
20	NDELELE	MBOUNDJO Jean	77 63 25 91 / 99 237 82 73	/
21	GARI-GOMBO	MGBAKOBO David	77 43 78 72	/
22	YOKADOUMA	BEMBA JB SG Mairie	S/C 94 38 89 01	/
23	SALAPOUMBE	/	/	/
24	KENZOU	BEDEKOU Louis Aime	75 54 34 69	/
25	BATOURI	DIMBA GOMBO Pierre	77 22 09 94 / 97 02 69 61	/
26	NGUELEBOK	LOUMBOUA Emmanuel	99 99 03 16	/
27	MANDJOU	ASSANE Adamou A2	96 27 91 45	/
28	ATOK	EFFOUDOU	77 00 26 00	/
29	MEIGANGA	ALAMDOU Pierre	99 13 02 78	/
30	MVANGAN	MINSILI EBA Thomas	99 27 02 34	/
31	AKOM II	NDO AKAM	99 96 80 10	/
32	LOUM	NGANTCHA Louis Henri	77 20 94 95	/
33	NYANON	NDOCK Walter	99 83 12 37	/
34	MBOMA	NGONO MENKOE	99 03 65 56	/
35	ZOETELE	MENGUE NKILI	77 74 37 77	/
36	NGUIBASSAL	MBOCK MIOUMNDE Marie	99 89 39 83 / 79 97 24 94	/
37	OLAMZE	AUOUMOU ESSONO Roger	75 77 30 22 / 94 81 19 31	/
38	DOUME	AWALA	99 90 95 82/74 66 78 80	/
39	AKOEMAN	MARGA NBIDA J. A1	77 48 68 311	/
40	MAKAK	NJOCK Charles Hubert	77 74 22 67	/
41	NGAMBE	LOGMO Antoine	77 75 00 30	/
42	NGUTI	/	/	/
43	MUNDEMBA	/	/	/
44	KONYE	/	/	/
45	KEDJI A1	BONA Léa	99 95 50 71	/

46	YASAM	KWEDI Samuel Désiré	77 73 00 25	/
47	DJOUM	NTI MEFE Solomon	99 83 84 39/77 59 80 09	/
48	OVENG	/	/	/
49	AMBAM	ELA EKOTO	99 97 46 05	/
50	EFOULAN	ADJOM Richard	22 02 18 00	/
51	EBOLOWA 2	Eric Gervais NDO	99 88 67 36	/
52	NGOULEMAKONG	NKONO OWONO Martin	99 72 53 71	/
53	MVENGUE	ABENOLO Biloa	99 04 72 04 / 77 97 20 69	/

VI. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS DES MAIRES POUR LE PAF2C

La mission conduite par NDONGO ELA Samson, Maire de la Commune de MA'AN et vice président de l'ACFCAM sur le terrain a permis d'une part de présenter aux responsables des Communes les objectifs du programme d'appui à la gestion durable et d'autre part d'informer celles qui n'ont pas été au courant du démarrage de ce programme.

Par ailleurs, cette mission qui devait être conduite par le CTFC a bénéficié d'un cofinancement de l'ACFCam. Le budget alloué étant insuffisant pour pouvoir couvrir l'ensemble du Cameroun, L'ACFCam souhaiterait une meilleure évaluation des coûts lors des prochaines missions.

Parmi les souhaits émis par les responsables des Communes forestières, nous avons notés des doléances suivantes revenues à maintes reprises :

- Un besoin de prolongation du programme afin de permettre aux communes nouvellement informées d'y participer (...)
- Multiplication des rencontres pour la fluidité des communications du fonctionnement de l'ACFCAM.
- Participation régulière des Communes aux réunions
- Amélioration du suivi des courriers.
- Formation du personnel communal.
- Responsabilisation d'un groupe de Maires pour jouer un rôle de majeur auprès des administrations (Ministères etc.) pour l'appui financier des communes.
- La montée en puissance de l'ACFCAM pour la sensibilisation des Membres
- L'implication de l'ACFCAM sur les activités du lobbying.